



Marchés Publics
CT/JR
2024-298

DECISION DU MAIRE

PRISE LE

04 NOV. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Appel d'offres ouvert – Location de matériels de sonorisation, de lumière, de vidéo et de matériels scéniques pour les besoins courants de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses L1111-3 et 4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 3, L 2120-1, R 2121-1 à 4, R2121- 6 et 7, L2124-1 et 2, R2124-1et 2, R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14.

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins de louer des matériels de sonorisation, de lumière, de vidéo et de matériels scéniques pour les besoins courants de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé, décomposé en quatre lots et définis comme suit :

- LOT 1 : Location de matériels de sonorisation,
- LOT 2 : Location de matériel de lumière,
- LOT 3 : Location de matériels vidéo,
- LOT 4 : Location de matériels scéniques.

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 07/08/2024 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 24 septembre 2024 à 12h00, 4 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2024,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché intitulé « Location de matériels techniques pour les besoins courants de la ville de Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Location de matériel de sonorisation	SARL REFLECHI SON 30 rue du bois Moussay 93240 STAINS	250 000 € H.T

Accusé de réception en préfecture
095-21950989-20241104-M240027-CC
Date de réception préfecture : 04/11/2024

2	Location de matériel de lumière	SARL REFLECHI SON 30 rue du bois Moussay 93240 STAINS	250 000 € H.T
3	Location de matériels vidéo	SARL DIMMER 46-48 allée du Plateau 93250 VILLEMOMBLE	200 000 € H.T
4	Location de matériels scéniques	SARL DIMMER 46-48 allée du Plateau 93250 VILLEMOMBLE	250 000 € H.T

Article 2 : Le marché est passé pour un an ferme à compter de sa date de notification (LRAR faisant foi), renouvelable trois (3) fois un (1) an supplémentaire par tacite reconduction, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses particulières (CCP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

04 NOV. 2024

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

04 NOV. 2024

Mis en ligne/ou notifié le :

04 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

04 NOV. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.